

## Communiqué de presse

---

Château-Thierry, le 19 mars 2019

### Instauration d'une zone 30 km/h en centre-ville

*Afin de limiter les risques d'accident et mieux partager la voie publique entre voitures, deux-roues et piétons, une zone 30km/h sera clairement définie en centre-ville à compter du lundi 1<sup>er</sup> avril.*

Le centre-ville de Château-Thierry compte beaucoup d'établissements scolaires, de commerces et de bureaux. Lors des réunions de lieux de vie, il a été établi avec les riverains que la baisse de la vitesse à 30 km/h est devenue une condition indispensable à la sécurité des enfants et des nombreux piétons empruntant quotidiennement les rues du centre-ville.

D'autre part, de nombreuses rues ou parties de rues sont déjà en zone 30 km/h mais un manque de clarté et de cohérence a été constaté sur plusieurs entrées ou sorties de zone dans la traversée du cœur de ville. Par exemple, le quai de la Poterne est limité à 50 km/h, alors qu'à Brasles, l'avenue de Château-Thierry est limitée à 30 km/h.

Depuis 6 mois, une réflexion a été engagée avec les habitants lors de chacune des 9 réunions de lieux de vie qui se sont tenues du 20 novembre au 7 décembre 2018. Le plan ci-joint a ainsi été établi.

Après concertation, vient le temps de la mise en œuvre avec une entrée en vigueur le lundi 1<sup>er</sup> avril 2019 sur l'ensemble du centre-ville. Désormais, les automobilistes pourront clairement savoir lorsqu'ils rentrent et sortent d'une zone 30km/h.



CHATEAU-THIERRY.FR



VILLE CHATEAU-THIERRY



@CHATEAU\_THIERRY



COMMUNICATION@VILLE-CHATEAU-THIERRY.FR

**Mairie de Château-Thierry**  
Place de l'Hôtel de Ville  
B.P. 20198 – 02405 – Château-Thierry  
Cedex  
Tél. : 03 23 84 86 86 – Fax : 03 23 84 86 99